



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R76-2025-025

PUBLIÉ LE 31 JANVIER 2025

# Sommaire

## **ARS OCCITANIE / DPR**

R76-2025-01-31-00001 - Arrêté ARS Occitanie n° 2025-0989 du  
31/01/2025 portant affectation d'un interne de Médecine Générale (2  
pages)

Page 3

ARS OCCITANIE

R76-2025-01-31-00001

Arrêté ARS Occitanie n° 2025-0989 du  
31/01/2025 portant affectation d'un interne de  
Médecine Générale

**Arrêté ARS Occitanie n° 2025-0989 portant affectation d'un interne de Médecine Générale**

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie**

- Vu** le code de la santé publique, notamment son article R. 6153-8 ;
- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles R. 632-16 à R. 632-20 ;
- Vu** le décret n° 2010-700 du 25 juin 2010 modifiant le décret n° 2004-67 du 16 janvier 2004 relatif à l'organisation du troisième cycle des études médicales ;
- Vu** le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, à compter du 20 avril 2022 ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 23 décembre 2015 fixant le siège de l'agence régionale de santé constituée dans la région provisoirement dénommée Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;
- Vu** l'arrêté du 12 avril 2017 modifié portant organisation du troisième cycle des études de médecine ;
- Vu** l'arrêté du 21 avril 2017 modifié relatif aux connaissances, aux compétences et aux maquettes de formation des diplômes d'études spécialisées et fixant la liste de ces diplômes et des options et formations spécialisées transversales du troisième cycle des études de médecine ;
- Vu** l'arrêté du 18 septembre 2017 portant détermination des régions et subdivisions du troisième cycle des études de médecine et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale ;
- Vu** la décision ARS Occitanie n° 2023-3696 du 26 juillet 2023 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;
- Vu** la décision DG ARS n° 2024-4139 du 13 juillet 2024 portant modification de délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;
- Vu** l'instruction du 19 mars 2020 relative aux aménagements des modalités de formation pour les étudiants en santé ;
- Vu** l'arrêté ARS Occitanie n° 2024-5614 portant sur l'affectation des internes de la Subdivision de Toulouse pour le semestre de Novembre 2024 en date du 9 octobre 2024, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Occitanie le 22 octobre 2024 (recueil n° R76-2024-230) ;
- Vu** la décision n°2025-038 du directeur général du CHU de Toulouse portant réintégration de Monsieur Julien BOU GHAZALE dans ses fonctions à compter du 1<sup>er</sup> février 2025.

## ARRÊTE

**Article 1 :** Monsieur Julien BOU GHAZALE, interne de Médecine Générale, est affecté à compter du 1<sup>er</sup> février 2025 sur le terrain de stage suivant :

Numéro terrain	Numéro agrément	Etablissements	Lieux de stages	Nom du Responsable du terrain de stage
73000456	730004560014	CHU PURPAN	URGENCES	CHARPENTIER Sandrine

**Article 2 :** Le présent arrêté prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

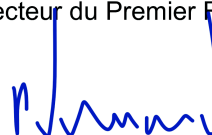
**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :** Le Directeur du Premier Recours, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Occitanie.

Fait à Montpellier, le 31 janvier 2025

Pour Le Directeur Général de l'Agence  
Régionale de Santé Occitanie,  
Le Directeur du Premier Recours,



**Pascal DURAND**